



Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Rapport de suivi des consultations publiques

Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)
2018-2023

Unités d'aménagement 011-71 et 012-72
Région du Bas-Saint-Laurent

Décembre 2019

Remerciements

Nous remercions le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent qui a mené cette consultation ainsi que les membres des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) du Bas-Saint-Laurent.

Photographie couverture

Manon Perreault, biologiste, Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent
92, 2^e Rue Ouest, bureau 207
Rimouski (Québec) G5L 8B3

Téléphone : 418 727-3710
Télécopieur : 418 727-3735
Courriel : bas-saint-laurent@mffp.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
ISBN (PDF) : 978-2-550-84521-8

Table des matières

1. Contexte	1
2. Objectifs de la consultation publique.....	2
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique	3
4. Principaux commentaires reçus et réponses du Ministère.....	4
5. Conclusion	6
6. Annexe.....	7

1. Contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1), adoptée en mars 2010, confie au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux. Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe d'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation du public.

À cet effet, le MFFP a organisé une consultation publique sur les modifications apportées aux PAFIO. Un PAFIO est produit pour chaque unité d'aménagement (UA) située sur le territoire public du Bas-Saint-Laurent. Il faut noter que le territoire de ces UA s'étend au-delà de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, touchant ainsi la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Pour en savoir plus sur la planification forestière, consultez le site Web du MFFP, au [Planification forestière | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#).

2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique s'est tenue du 20 mai au 13 juin 2019 pour les deux UA du Bas-Saint-Laurent (011-71 et 012-72). Durant cette période, la population a été invitée à émettre ses commentaires sur les PAFIO, plus particulièrement sur les points suivants :

1. La localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer;
2. Les secteurs d'intervention potentiels (travaux commerciaux et non commerciaux).

Les plans étaient accessibles pour consultation sur le site Web du MFFP à [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#), ainsi qu'à ses bureaux.

La consultation publique 2019 visait à :

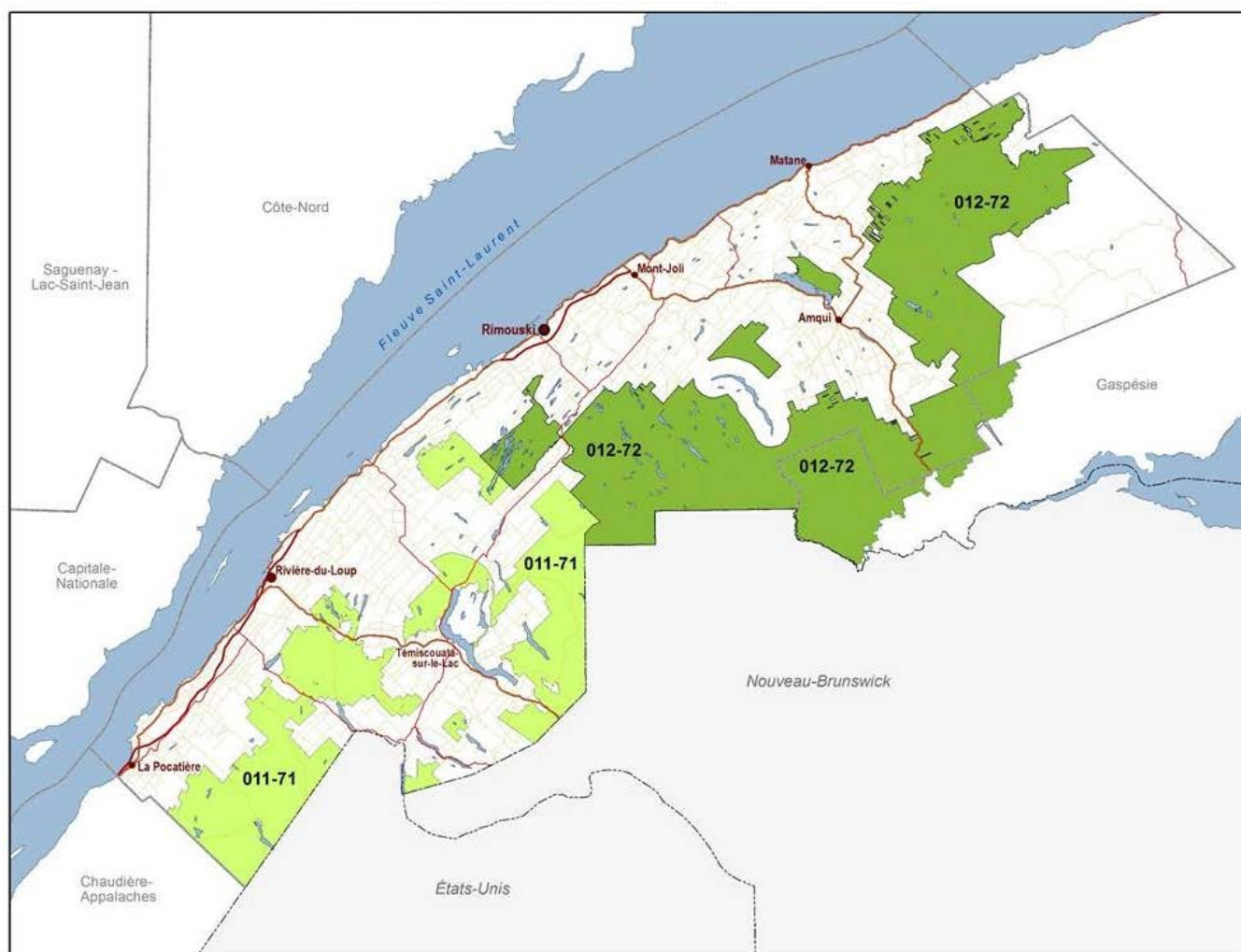
- Favoriser une meilleure compréhension, de la part de la population, de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- Permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- Concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire forestier;
- Harmoniser l'aménagement forestier aux valeurs et aux besoins de la population;
- Permettre au MFFP de prendre des décisions éclairées en matière d'aménagement durable des forêts.

Il faut noter que les membres des TLGIRT ont également été consultés.

3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

La Direction de la gestion des forêts est responsable de la planification forestière des UA 011-71 et 012-72 (figure 1). Le territoire de ces UA va au-delà de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, touchant ainsi la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Figure 1 – Unités d'aménagement (UA) du Bas-Saint-Laurent



4. Principaux commentaires reçus et réponses du Ministère

Dans le cadre de la consultation publique, quatre personnes ont émis des commentaires, à titre personnel, au moyen du site Web du MFFP. Les commentaires reçus pendant la consultation et les réponses de la Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent sont présentés au tableau 1. Ces commentaires portent sur la localisation des coupes prévues au PAFIO 2018-2023 de l'UA 012-72 et concernent surtout le secteur récréotouristique. Une réponse personnalisée a été acheminée aux participants ayant émis un commentaire par l'entremise du site Web du MFFP.

Tableau 1. Commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique selon les UA visées

CONSULTATION PUBLIQUE PAFIO (2018-2023)			
Participants	UA visée	Commentaire résumé	Suivi du MFFP
Individu (à titre personnel)	012-72	La personne souligne ses inquiétudes à l'égard de l'agglomération de coupe et des impacts potentiels sur la qualité des activités récréotouristiques (VTT, motoneige, ski et randonnée), la qualité de l'eau, la qualité des habitats fauniques des EMVS (ex. : Grive de Bicknell), la biodiversité et le paysage (tour d'observation) à proximité de la montagne Saint-Pierre. La personne mentionne également qu'il n'est pas urgent d'agir devant l'état de la progression de l'épidémie de la TBE à cet endroit.	Réponse personnalisée par courriel Le MFFP répond que ses préoccupations sont partagées par d'autres personnes et acteurs du milieu et que ces derniers seront rencontrés pour discuter de façon globale des divers enjeux soulevés, en vue de trouver une solution juste et équilibrée. Le MFFP précise également que : - certains polygones forestiers seront retirés de la planification à la suite des validations, ce qui réduira l'impact potentiel sur la qualité du paysage; - sa planification respecte l'encadrement visuel du belvédère (tour d'observation Val-Marie); - sa planification respecte les modalités d'intervention dans les habitats connus et potentiels des EMVS; - aucun indicateur ne nous porte à croire que la qualité de l'eau est à risque compte tenu de la réglementation en vigueur; - même s'il est vrai qu'il n'y a pas d'urgence immédiatement, la progression de l'épidémie est suivie de près par le MFFP et le secteur est particulièrement vulnérable (sapinière en altitude, hors aires d'arrosage).
Individu (à titre personnel)	012-72	La personne souligne ses inquiétudes à l'égard de la coupe et des impacts potentiels sur la qualité des activités récréotouristiques (ski et vélo de montagne).	Réponse personnalisée par courriel Le MFFP répond que ses préoccupations sont partagées par d'autres personnes et acteurs du milieu et que ces derniers seront rencontrés pour discuter de façon globale des divers enjeux soulevés en vue de trouver une solution juste et équilibrée. Le MFFP précise également que :

CONSULTATION PUBLIQUE PAFIO (2018-2023)			
Participants	UA visée	Commentaire résumé	Suivi du MFFP
			- certains polygones forestiers seront retirés de la planification à la suite des validations, ce qui réduira l'impact potentiel sur la qualité du paysage; - sa planification respecte l'encadrement visuel du belvédère (tour d'observation Val-Marie).
Individu (à titre personnel)	012-72	La personne souligne ses inquiétudes à l'égard de la coupe à proximité des sentiers de ski hors-piste et des impacts potentiels sur la qualité des activités récréotouristiques (ski) ainsi que sur le paysage.	Réponse personnalisée par courriel Le MFFP répond que ses préoccupations sont partagées par d'autres personnes et acteurs du milieu et que ces derniers seront rencontrés pour discuter de façon globale des divers enjeux soulevés en vue de trouver une solution juste et équilibrée. Le MFFP précise également que : certains polygones forestiers seront retirés de la planification à la suite des validations, ce qui réduira l'impact potentiel sur la qualité du paysage.
Individu (à titre personnel)	012-72	La personne se questionne sur le drainage et sur les opérations forestières (opérations d'été ou d'hiver, le transport des bois) d'un secteur en particulier et mentionne l'impact potentiel de la coupe sur l'habitat faunique (ravage hivernal).	Réponse personnalisée par courriel Le MFFP répond que le secteur visé par les commentaires est une cédrière humide et que les travaux (coupe partielle) seront assurément réalisés en hiver. Puisqu'il est question de ravage hivernal d'orignaux et non de chevreuils, le MFFP précise que les orignaux s'adaptent plus facilement à une modification de leur habitat et même que la récolte pourrait être bénéfique, grâce à l'apport de branches au sol, tout en conservant le couvert forestier. Concernant les opérations et la voirie, ces éléments relèvent des BGA et la planification (voirie) démontre par où seront transportés les bois.

5. Conclusion

La présente consultation a permis au public de s'exprimer et de recueillir ses commentaires. Il faut noter que plusieurs commentaires ont été émis aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT). Les TLGIRT du Bas-Saint-Laurent regroupent la majorité des acteurs qui ont des intérêts liés à la planification forestière. En effet, la région a proposé une vision inclusive permettant aux organismes concernés par l'aménagement forestier sur une UA de participer, sur une base volontaire, aux travaux des TLGIRT. Cette façon de faire permet de tenir compte de la plupart des préoccupations des acteurs en amont de la consultation publique.

Il est possible de visualiser la carte interactive de la planification forestière opérationnelle sur le site Web du Ministère (https://operationsregionales.mrnf.gouv.qc.ca/portal/apps/experiencebuilder/experience/?id=0ec474ab171242db9d917a42382bb345&page=page_5) ou dans ses différents bureaux de la région.

6. Annexe

Avis public

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

VOTRE OPINION COMPTE!

MODIFICATION DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNELS

Du 20 mai au 13 juin 2019, la population est invitée à s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels 2018-2023 pour le territoire public du Bas-Saint-Laurent. Ces plans sont préparés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Ils comportent les secteurs potentiels d'interventions forestières pour des coupes et des traitements sylvicoles ainsi que la localisation des chemins et des autres infrastructures à construire ou à améliorer.

Les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels concernent les unités d'aménagement 011-71 et 012-72.



Toute personne peut participer à cette consultation en la sélectionnant à l'adresse suivante : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-amenagement.jsp>, sous la rubrique Consultations en cours.

Les plans peuvent également être consultés, sur rendez-vous, aux bureaux du Ministère :

Rivière-du-Loup – Unité d'aménagement 011-71

186, rue Fraser, Rivière-du-Loup. Tél. : 418 862-8213

Rimouski – Unité d'aménagement 012-72

92, 2^e Rue Ouest, bureau 207, Rimouski. Tél. : 418 727-3710

Amqui – Unité d'aménagement 012-72

26, boul. Saint-Benoît Ouest, bureau 200, Amqui. Tél. : 418 629-3068

- Du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

- Le personnel forestier sera disponible pour expliquer les divers éléments des plans et répondre aux questions.

Québec 

AVANT-POSTE
AVANTAGE GASPÉSIEN
AVANTAGE VOTRE JOURNAL
PLACOTEUX
INFO-DIMANCHE

Format : 1/3 Verticale - (4,861 x 8,222 pouces)
CU1012744

Date de parution : 15 mai 2019
Date de parution : 15 mai 2019
Date de parution : 15 mai 2019
Date de parution : 15 mai 2019
Date de parution : 15 mai 2019

**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec

